

Circulaire PASS' région jeunes, manuels scolaires, équipements ateliers



Chers parents, chers élèves,

Vous venez d'inscrire ou de réinscrire votre enfant au Lycée Sainte-Anne Savoissienne pour la rentrée de septembre 2026. A ce titre, il doit **obligatoirement** avoir une carte PASS'réunion jeunes, mise en place par la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le PASS'Réunion jeunes, à quoi ça sert ?

Ce sont des avantages scolarité, culture, sport et santé, des crédits pour les manuels scolaires complémentaires (→ voir paragraphe des manuels scolaires), et des avantages pour l'équipement professionnel (réservée aux élèves entrant en 2nde Bac Pro ou 1^{ère} année de CAP → voir paragraphe aide à l'équipement professionnel) et des aides de financement au permis B.

1- COMMENT DEMANDER ET VALIDER LA CARTE PASS REGION JEUNES ?

- Les élèves, déjà en possession d'une carte n'ont rien à faire, ils conservent leurs cartes. Le lycée s'occupe de la revalidation des cartes et l'association des parents d'élèves s'occupe du débit des manuels scolaires complémentaires.
- Les élèves n'ayant pas de PASS'réunion jeunes, doivent **obligatoirement** s'inscrire via l'application mobile : passregionjeunes.auvergnerhonealpes.fr

Voici la procédure à suivre pour demander sa carte pass'réunion jeunes:

- 1) Sur la page d'accueil cliquer sur « commandez votre carte » puis cliquer sur « déposer une demande de pass'réunion »
- 2) Cliquer sur « accepter la charte » et ensuite renseigner les différents champs demandés.
- 3) Choisir l'établissement lycée Sainte Anne Savoissienne en tapant « **LP STE ANNE** » en majuscules ou le code « **TLPR376** » puis choisir la filière correspondante et renseigner la formation suivie.
- 4) Enfin, insérer, cadrer et valider votre photo.
- 5) Attention : un lien d'activation sera envoyé par mail. Un numéro de dossier vous est attribué, il faut bien le conserver pour vous connecter à votre espace personnel PASS'réunion jeunes.
- 6) Lors de cette 1^{ère} connexion à votre espace personnel, vous devrez créer un code d'utilisation de la carte. Ce code d'utilisation doit **OBLIGATOIREMENT** être remis à Mme Falcoz pour les élèves de Sainte Anne et à M. Moinet pour Savoissienne afin qu'ils vous fassent bénéficier des avantages. Il est par ailleurs demandé sur le dossier d'inscription.

L'établissement pourra ensuite procéder à la validation de votre PASS'réunion jeunes afin que vous puissiez avoir accès à vos avantages dans les plus brefs délais à la rentrée scolaire. Attention : sans validation de l'établissement, vous ne pourrez profiter d'aucun avantage.

Votre carte vous sera remise par la vie scolaire si vous avez choisi de recevoir votre carte dans votre établissement.

2- Comment obtenir les manuels scolaires?

Attention : les manuels seront fournis uniquement sur présentation de la carte PASS'réunion jeunes et de la transmission du code d'utilisation à 4 chiffres.

- Grace à l'avantage « gratuité des manuels scolaires de la région », le lycée prête des manuels scolaires aux élèves. Ces manuels scolaires doivent être rendus en fin d'année. Une caution de 45€ vous sera demandée payable par CB via école directe. Elle sera restituée en fin d'année au retour des livres.
- Les jeunes bénéficient également d'un crédit de 50€ sur le PASS'réunion jeunes pour l'achat de manuels scolaires complémentaires type TD, livrets ou fichiers pratiques. Ces manuels scolaires complémentaires sont commandés par l'association des parents d'élèves du lycée (APEL) et distribués en début d'année. Lors de la distribution, les cartes PASS'réunion jeunes des élèves seront débitées du montant équivalent, à l'aide du code d'utilisation à 4 chiffres. Ces manuels deviennent la propriété des élèves.
- Si le montant total des manuels scolaires complémentaires dépasse le crédit de 50 euros du PASS'réunion jeunes, la différence sera mise en facturation sur l'échéance de novembre 2026.
- En cas de non présentation de la carte PASS'réunion jeunes et de la non transmission du code d'utilisation, le montant total des manuels scolaires complémentaires sera mis en facturation sur l'échéance de novembre 2026.

3- Comment obtenir l'équipement professionnel pour les ateliers? (tenue, caisse à outils, outillage...). Ce matériel est obligatoirement à commander au lycée.

Le PASS'réunion jeunes offre aux lycéens une aide allant de 50 à 200€ selon leur formation. Il s'agit de **l'aide à l'équipement professionnel (pour les élèves nouveaux entrants en classe de 2^{nde} Bac Pro ou de 1^{ère} année de CAP)**

Protocole :

- A partir de début juillet, chaque famille a accès à la liste d'équipement nécessaire, pour chaque formation du lycée. Sur cette liste, il est précisé **le montant total à régler**, ainsi que **l'aide financière délivrée par la région**.
- Chaque famille fait l'avance et règle le montant total au lycée, via école directe ou en se déplaçant en comptabilité, à partir 24 août et avant le 4 septembre 2026.
- Les essayages se font au lycée sur la semaine de rentrée.
- La commande est déclenchée suite aux essayages **et** au paiement.
- Le matériel est livré au lycée par le fournisseur, et remis à chaque élève quand il a donné son code d'utilisation de la carte pass'réunion jeunes.
- Le lycée débite le montant de l'aide allouée à chaque élève sur la carte PASS Région Jeunes, afin que la région reverse l'aide financière au lycée.
- A réception du crédit de la Région, Le lycée rembourse à chaque famille le montant de l'aide prévu par la Région.
- Si un élève est inscrit après la rentrée scolaire, et qu'il n'a pas fait les essayages, alors il devra se rendre directement chez le fournisseur pour réaliser l'essayage.
- Les fournisseurs sont:
 - PROLIANS SMG Chambéry au 746 avenue général Cartier 73000 CHAMBERY pour toutes les sections industrielles.
 - PEACE SURPLUS, zone industrielle de l'Albanne, 73190 SAINT BALDOPH pour toutes les sections sécurité.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou renseignement dont vous auriez besoin.